

Du 27 février au 1^{er} décembre 2012

GUIDE PRATIQUE DE VOTRE CURE

aux « Grands Thermes » de Bagnères-de-Bigorre

LA PRESCRIPTION DE VOTRE CURE

Une cure thermale est un acte médical et doit obligatoirement être prescrite par votre **médecin référent**. La Cure Thermale est de **18 jours** de soins effectifs permettant ainsi l'application du 1/3 payant (pas de soins le dimanche, ni le 1^{er} mai).

LA PRISE EN CHARGE

① Votre **médecin référent** (prescripteur), remplit un « **Questionnaire de prise en charge** » fourni par les Caisses Primaires. Il précise la (ou les) orientation(s) thérapeutique(s) pour laquelle (lesquelles) la cure est prescrite, ainsi que le choix de la station :

Bagnères-de-Bigorre - « Grands Thermes ».

② **Cet imprimé rempli** doit être adressé à votre Caisse d'affiliation.

③ Vous recevrez **votre Prise en Charge administrative de Cure Thermale**, vous dispensant de l'avance de frais pour les soins thermaux (tiers payant).

IMPORTANT : conservez soigneusement ce document, il vous sera **indispensable lors de votre arrivée**. Si vous n'avez pas reçu ce document avant votre départ en cure, contactez votre Caisse d'affiliation (sinon vous serez obligé de faire l'avance des frais de cure).

La Prise en Charge de la cure thermale n'est plus soumise au contrôle médical, (il ne peut y avoir de refus pour raisons médicales).

La Prise en Charge de votre cure vous assure :

- 65 % des frais de la cure thermale (ou 100 % si vous êtes exonéré du ticket modérateur).
- 70 % des honoraires médicaux de surveillance thermale (tous les médecins n'assurent pas le tiers payant),

et si vos ressources sont inférieures à un plafond (fixé chaque année par la Sécurité sociale) :

- 65 % d'un forfait pour frais de séjour vous sont versés (ou 100 % si vous êtes exonéré du ticket modérateur)
- 65 % (ou 100 %) des frais de transport (calculés sur la base du billet SNCF 2^e classe aller-retour, même si le voyage est effectué en voiture).

LA RÉSERVATION DE VOTRE CURE

Il est indispensable de réserver votre cure aux « Grands Thermes » le plus tôt possible (voire avant l'accord de votre Caisse).

① Remplissez avec soin votre **FICHE DE RÉSERVATION** (date de début de cure et tranche horaire souhaitée)

② Adressez-nous **dès que possible** votre Fiche de Réservation complétée et accompagnée d'un chèque d'arrhes de **90 €** à l'ordre de « **Semetherm Dt** ».

IMPORTANT : votre Réservation ne sera validée que si elle est accompagnée de votre **versement d'arrhes**. Ces **90 € d'arrhes** seront encaissés dans les trois mois précédant votre début de cure et seront déduits du montant total de cure facturé. Si vous êtes pris en charge à 100 %, ces arrhes ne seront pas exigées.

③ Vous recevrez une « **CONFIRMATION DE RÉSERVATION** » des « Grands Thermes » vous indiquant les dates et tranches horaires retenues pour vos soins.

Conservez-la soigneusement : elle est **absolument nécessaire** pour le remboursement de vos arrhes à votre arrivée en cure.

Annulation : S'il vous était impossible d'effectuer votre cure pour **raison de force majeure** et dans la mesure où **cette annulation nous sera signalée par écrit avant la date de début de cure**, les arrhes vous seront **intégralement remboursées**. (Nous retourner pour cela votre « Confirmation de Réservation »).

④ Prenez rendez-vous avec le Médecin Thermal de votre choix. C'est lui qui vous prescrira le traitement et les soins adaptés à vos besoins (liste des médecins thermaux jointe).

Important : vous devez **absolument voir le Médecin Thermal avant le début de vos premiers soins (la veille si possible)**.

⑤ N'oubliez pas de réserver votre hébergement. **nouveau**
Les « Grands Thermes » vous proposent « **le Forfait Rési'thermes** ». Pour réserver votre Cure, votre Hébergement à la Résidence des Thermes*** (face aux Grands Thermes) et votre premier RV médical en **1 seul appel téléphonique au 05 62 95 86 00**.

⑥ Une liste de meublés, hôtels, campings, etc. est disponible sur simple demande auprès des « Grands Thermes ».

IMPORTANT ! Avant de partir, n'oubliez pas vos :

- **Prise en Charge** de cure reçue de votre Caisse d'Affiliation.
- **Carte Vitale et attestation d'assuré social**
- **Confirmation de Réservation** envoyée par les « Grands Thermes ».
- **Dossier Médical** : le médecin thermal que vous rencontrerez aura besoin du **Questionnaire Médical** rempli et de vos Carnet de Santé, radios, examens, lettre de votre médecin traitant, pour établir l'ordonnance thermique.
- **Accessoires de cure obligatoires pour les soins de balnéothérapie** : maillot et bonnet de bain, sandales réservées à la cure, gobelet ; éventuellement, appareil ORL individuel (à noter : *en cas de besoin, tous ces accessoires sont vendus à l'accueil thermal*).
- **Dossier d'hébergement** (adresse, dates, plan, téléphone...).

DÈS VOTRE ARRIVÉE EN CURE

- 1 Vous avez **rendez-vous avec votre Médecin Thermal**. N'oubliez pas votre Dossier Médical, votre Prise en Charge et un moyen de paiement (tous les médecins thermaux n'assurent pas le tiers payant).
- 2 Présentez-vous aux « Grands Thermes » (Grand Hall) où une hôtesse vous conseillera et vous orientera vers vos soins.
- 3 Inscription : **La procédure d'inscription peut être effectuée avant ou après vos premiers soins** au bureau d'inscription (au dessous du Palmarium).

Pour l'inscription, vous devez présenter vos :

- « Confirmation de Réservation »
- Carte Vitale et Attestation d'assuré social
- Prise en charge
- Ordonnance Médicale délivrée par le Médecin Thermal

Un **planning de cure** récapitulant tous vos horaires de soins vous est remis. Il vous sera demandé tous les jours pour accéder dans les différents services. Ne le perdez pas !

- 4 Les « Grands Thermes » pratiquent le tiers payant partiel ou intégral avec de nombreux organismes (pour des Cures complètes de 18 jours). Lors du règlement de votre cure, vous ne payez que le tiers payant soit 35 % du montant total (déduction faite du montant des arrhes), le reste étant facturé à votre Caisse d'affiliation.

VOTRE CURE AU QUOTIDIEN

L'établissement est ouvert tous les jours du lundi au samedi, jours fériés compris, **sauf le 1^{er} mai**. **ATTENTION** : si vous êtes en cure pour le **1^{er} mai**, vérifiez que vous pourrez effectuer **vos 18 jours de soins**.

Le linge de cure vous est fourni :

1 peignoir et 1 drap de bain vous sont fournis quotidiennement par les « Grands Thermes ». Une carte « **Caution Linge** » (remise en échange d'une caution de 20 €) vous est demandée quotidiennement pour l'obtention du linge au vestiaire (remboursée en fin de cure). *En cas de perte ou de vol, aucun remboursement ne pourra être effectué.*

Pour déposer vos vêtements en toute sécurité, des casiers vestiaires sont à votre disposition (prévoir une pièce de 1 € ou un jeton).

En fin de cure : une Attestation de Cure destinée à votre mutuelle vous est délivrée le 18^e jour de votre cure.

NOS SERVICES +

Le forfait RESI'THERMES

nouveau

Un seul interlocuteur pour réserver votre Cure thermique et votre hébergement à la Résidence des Thermes, face à l'établissement de soins.

A nous les démarches... à vous le Confort et les nombreux avantages que vous réserve cette formule inédite.

Un simple appel au 05 62 95 86 00

La carte « CONFORT PLUS »

Optez pour un confort de cure supplémentaire pour 30 € seulement (50 € Carte Couple) : changement de linge, gratuité des animations thermales, remises sur Aquensis, une multitude d'avantages à vivre tout au long de votre séjour Santé.

Programmes « MORPHÉE » & « FIBRO'THERM® »

Pour compléter efficacement les soins thermaux, 2 nouveaux programmes vous sont proposés sur 3 semaines :

- « **MORPHÉE** », destiné aux curistes souffrant de troubles anxieux et de troubles du Sommeil.
- « **FIBRO'THERM®** », proposé aux curistes souffrant de syndromes algiques tels que la Fibromyalgie.

Les « Pass Cure » d'AQUENSIS

Pour vous détendre dans un cadre d'exception, les « Pass Cure » vous offrent la possibilité d'accéder à Aquensis à des Conditions « Ultra privilégiées » durant vos 21 jours de cure

- Pass Cure en Forme (*gym muscu*) : 45 €
- Pass Cure Détente et Forme : 105 € (*Espace Détente, gym, muscu*)

Parrainez un de vos proches

Vous avez déjà réservé votre Cure pour 2012, et souhaitez nous communiquer les coordonnées d'un futur curiste : sur simple demande téléphonique, vous recevrez une « Fiche de Parrainage » à remplir et à nous renvoyer. Dès réception de la Réservation de votre Filleul (nouveau curiste aux « Grands Thermes ») un cadeau de fidélité vous sera remis à votre arrivée pour vous remercier de votre confiance.

(Le parrainage permet l'attribution d'un seul cadeau par saison thermique)

Dates d'ouverture des « Grands Thermes »

Saison thermale du 27/02 au 1^{er}/12/12

- ✓ Ouverture des soins le matin : du 27/02 au 31/03 et du 29/10 au 1^{er}/12
- ✓ Ouverture des soins matin et après-midi : du 02/04 au 27/10/12
- ✓ Ouverture des soins en continu : du 4/06 au 27/10/12